

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	28.09.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-162		
	Nature	7.10		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 25 DU 28.09.2026

7 questions numérotées 2026-157 à 2026-163

DELIBERATION

RESTAURANT INTERENTREPRISES (RIE) ETUDE DIAGNOSTIC AVANT CONSULTATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte, sauf pour les questions n° 2026-142 et n° 2026-143, présidées par Laurent BEAUVAIS.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Jérémie PREVOST (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – José COLLADO (FA) – Jean-François BRISSET (FA) – Tâm NGUYEN (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
/	/	/

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
Catherine MEUNIER	Sophie GAUGAIN	Ensemble de la séance

Excusé : /

Absents : Julie BARENTON-GUILLAS, Lori HELLOCO et Jacques FORTIS (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2026-157 à 2026-163	6	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
21.09.2026	10 H 00	Gilles RABACHE	11 H 15	12.10.2026	15.10.2026

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	25	28.09.2026	N° d'ordre	N° délibération
				6	2026-162

OBJET	RESTAURANT INTERENTREPRISES (RIE) – ETUDE DIAGNOSTIC AVANT CONSULTATION
-------	---

SR/EA

Chers collègues,

Le restaurant interentreprises (RIE) a été bâti dès l'origine du site et pensé comme un équipement commun de la zone. Il s'étend sur 925 m² (dont 400 m² de salle de restauration) et a été dimensionné pour recevoir jusqu'à 700 convives par jour en 2 services avec préparation sur place.

Il est exploité par la société API depuis le 1^{er} juin 2011.

La convention d'exploitation, prévoyait une redevance annuelle d'un montant de 130.000 € TTC. Toutefois, en prévision de la montée en puissance progressive de la fréquentation, cette redevance a été ramenée à l'époque à 100.000 € TTC si la fréquentation était inférieure à 400 repas par jour.

Après quelques mois d'exploitation, il avait été constaté que la fréquentation n'atteignait pas ce seuil de 400 repas/jour, et après négociation avec l'exploitant en incapacité de payer la totalité de la redevance, il a donc été convenu d'un nouveau seuil de 300 repas /jour avec une redevance de 50.000 € TTC si la fréquentation était inférieure à 300 repas, et une redevance de 70.000 € TTC si la fréquentation dépassait les 300 repas/jour.

La fréquentation a toujours été inférieure à ce seuil malgré l'arrivée de nouveaux utilisateurs du service (diminution des effectifs chez Forvia, période covid, etc.), ainsi depuis l'origine, la redevance annuelle demeure fixée à 50.000 € TTC.

Actuellement, le restaurant est fréquenté par les salariés de chez Forvia, Thermocoax, et le CED principalement ; Dans une moindre mesure, par quelques étudiants du centre de formation. Le restaurant n'est pas fréquenté par les salariés de chez Lemoine mais la société fait régulièrement appel à API restauration pour l'organisation d'événements extérieurs.

En 2025 la fréquentation a été de 53 266 personnes pour 225 jours d'ouverture et 223 personnes par jour en moyenne.

Avec la mise à disposition de nouveaux terrains cessibles sur Normand'Innov2, la fréquentation devrait progresser à la hausse dans les années à venir. Il faudra certainement réfléchir à la distance et aux moyens de déplacement.

Depuis 15 ans les besoins ont évolué et il apparaît nécessaire aujourd'hui de faire un état des lieux devant permettre de décider d'éventuelles évolutions pour cette offre restauration : réaliser un diagnostic et une étude permettra de se fixer de nouveaux objectifs pour, notamment, s'adapter aux attentes nouvelles des usagers et d'envisager peut-être une remise en concurrence de l'exploitation de ce restaurant interentreprises.

Depuis 15 ans les besoins ont évolué et il apparaît nécessaire aujourd'hui de faire un état des lieux devant permettre de décider d'éventuelles évolutions

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	28.09.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-162		
	Nature	7.10		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

Pour cela, il vous est proposé de missionner, dans le cadre de la concession d'aménagement, la société ALMA Consulting qui s'est associée avec le cabinet d'Avocats ADALTYYS pour un montant de 29.700 € HT.

L'étude est prévue en 3 phases mais il est proposé d'engager par cette délibération uniquement la première phase d'étude et que le déclenchement des phases 2 et 3 n'ait lieu qu'à l'issue de la présentation des résultats du diagnostic.

- En phase 1, ALMA Consulting mènera un état des lieux de l'offre alimentaire, organisationnel, fonctionnel, technique, juridique et financier de la production et de la distribution des repas, en lien avec les besoins et les attentes actuelles des convives.

Cet état des lieux permettra d'identifier aussi bien les points forts que les points de vigilance et marges de progrès du service de restauration actuel.

Fort de ce diagnostic, le prestataire définira des préconisations aussi bien fonctionnelles que juridiques qui permettront de rédiger une consultation pertinente pour le choix du nouveau prestataire.

- En phase 2, le prestataire rédigera les pièces constitutives de la consultation.
- La phase 3 consistera au lancement de la consultation, à l'analyse des offres et à l'assistance dans le choix du prestataire.

L'étude pourrait être menée selon le calendrier prévisionnel suivant : état des lieux et préconisations au 4^{ème} trimestre 2026, rédaction du cahier des charges au 1^{er} trimestre 2027, consultation, auditions et analyse des offres les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2027.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** la réalisation de cette étude/diagnostic de l'offre de restauration du RIE prise en charge par la Shéma dans le cadre de la Concession Publique D'Aménagement pour un montant de 9.250 € HT.
- 2 – PRECISER** que seule la première phase sera réalisée et présenter en Conseil Syndical avant d'engager si besoin une consultation.
- 3 – AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Jérémy PREVOST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20260928-2026-162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2026
Publication : 15/10/2026